

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 253-2014

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.RRGR.1175

Déposée le: 20.11.2014

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: PS-JS-PSA (Burkhalter, Rümligen) (porte-parole)

Cosignataires: 4

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des finances

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Plafond d'investissement

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter un rapport sur le niveau des investissements du canton de Berne par rapport à d'autres cantons comparables.

Cette comparaison tiendra compte en particulier des facteurs suivants :

- Total du bilan
- Population
- Superficie
- Capacité contributive

La comparaison s'étendra sur au moins cinq ans.

Développement

Ces dernières années, de nombreux investissements ont été imputés au compte de fonctionnement. On peut donc se demander si le plafond d'investissement de 500 millions de francs correspond aux besoins du canton de Berne.

On peut également se demander si le canton de Berne a pris du retard dans les investissements et quels projets seraient menacés par le plafonnement des investissements.